



LETTRE N° 31
novembre 2013
« *L'accueil* »



Maison des Associations Saint-Germainoises

Siège social 3, rue de la République - 78100 Saint-Germain-en-Laye

tél. 01 39 73 73 73

e-mail contact@mas-association.fr site web www.mas.asso.fr

Comité de rédaction : Catherine RIEUL et Marc MILOUTINOVITCH

ÉDITORIAL

De Martine CHAVIGNY, Vice-Présidente

Chers Amis,

Quelques nouvelles du travail de notre Conseil pour rendre la vie du M.A.S. plus dynamique.

Une conférence avec le CRIB le 21 novembre sur « la vie d'une association et ses obligations » qui, nous l'espérons, répondra à toutes vos interrogations.

Comme chaque année à Saint-Germain, le M.A.S. est chargé de la coordination des différentes actions pour le Téléthon qui aura lieu les 6, 7 et 8 décembre. Beaucoup de propositions cette année nous sont faites et nous comptons sur une grande participation de tous pour cette belle cause. (Lisez attentivement le programme joint à cette Lettre).

Nous sommes heureux de vous annoncer que la demande relative à l'aménagement intérieur de nos nouveaux locaux, et notamment celui des cuisines, a été acceptée par la Ville, à qui nous adressons tous nos remerciements. Le nécessaire va être fait très prochainement pour les rendre fonctionnelles et utilisables pour vos repas, pots ou cocktails. Ce sera peut-être au début de l'année 2014.

Dans cette édition de la Lettre du M.A.S. nous avons choisi de mettre en avant un thème commun à toutes nos associations : l'Accueil. Deux d'entre elles, dont c'est la vocation première, expliquent leur façon de le mettre en pratique.

Bonne lecture à tous et aussi bonnes fêtes de fin d'année pour chacun d'entre vous.

OBLIGATIONS COMPTABLES ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La fin de l'année approche et c'est en général la période de clôture des comptes de l'association. Deux questions se posent alors :

Une association a-t-elle des obligations comptables et selon quelles modalités ?

Il n'y a aucune obligation légale de tenir une comptabilité pour les associations. Cependant, il est bon d'établir chaque année l'état détaillé des ressources et des dépenses de l'association, et l'état des biens (notamment le solde de son compte en banque) et des dettes. Tout doit être bien entendu appuyé sur des justificatifs. Cela répond à l'exigence du fonctionnement démocratique qui nécessite de tenir le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale au courant des finances de l'association. Les statuts peuvent prévoir dans quelles formes les adhérents doivent être informés de la gestion.

Par ailleurs, les associations exerçant une activité économique et celles recevant des financements publics sont soumises à des obligations comptables précises permettant la vérification de leur gestion par leurs interlocuteurs (fisc, collectivités locales, etc.). Au-delà d'un certain budget, nous ne pouvons ainsi que vous recommander de tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur. Cela vous permettra notamment de mieux apprécier la répartition de vos charges, en distinguant celles qui relèvent de l'investissement de celles qui relèvent du fonctionnement quotidien de l'association. N'hésitez pas à faire appel à un expert-comptable. Si vous recevez des subventions d'une collectivité territoriale à hauteur de plus de 50 % de votre budget, ou que vous employez des salariés, nous vous rappelons que vous êtes dans l'obligation de tenir une comptabilité respectant les règles du plan comptable associatif et d'établir un compte de résultat et un bilan en fin d'année.

Y a-t-il une obligation de convoquer l'Assemblée Générale dans les six mois suivant la clôture des comptes ?

Aucune obligation légale n'existe quant à la fréquence de la tenue des Assemblées Générales ni quant à la tenue d'une comptabilité. Seuls les statuts font loi en matière d'A.G. et seules certaines prescriptions administratives en matière de comptabilité. S'il est indiqué dans les statuts une fréquence annuelle d'A.G., il faut s'y conformer, indépendamment de la clôture des comptes. Si l'association tient une comptabilité et établit des comptes annuels, l'A.G. étant censée approuver ces comptes, il semble de bon sens de la convoquer dans les semaines suivant l'édition du bilan et du compte de résultat, selon les délais nécessaires à la rédaction du rapport financier. Enfin, si l'association a une obligation d'établir des comptes annuels, elle doit les établir dans le trimestre qui suit la clôture de l'exercice et les approuver au plus tard six mois après cette clôture (financement d'une autorité administrative et article L.612-1 du Code de commerce).

Source : www.associationmodeemploi.fr

LA VIE DES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES AU M.A.S. LIÉES A L'ACCUEIL



Accueil International

Accueil...

Un mot imprononçable et incompréhensible pour la plupart des nombreux étrangers résidant à Saint-Germain-en-Laye et alentours, un cauchemar orthographique pour les écoliers français... et pour leurs aînés.

C'est pourtant un mot chargé de sens, que les nombreuses bénévoles (près de 90) de l'Accueil International font vivre chaque jour depuis 45 ans.

L'association est destinée aux étrangères et aux Françaises de retour de l'étranger, avec pour objectifs de faciliter l'intégration des nouvelles arrivantes, de leur permettre d'échanger leurs expériences, de découvrir d'autres cultures et de tisser des liens.

Notre programme offre donc à nos 550 adhérentes la possibilité de multiples rencontres conviviales entre plus de 50 nationalités, que ce soit lors des Cafés Internationaux à thème (par exemple, préparatifs de la mariée en Inde, thé au Maroc, portrait d'un pays, d'une femme ...), au sein des groupes linguistiques (11 groupes par langue d'origine - anglophone, germanophone, hispanophone, italien, japonais, lusophone, néerlandais, polonais, danois, suédois, indien), ou des groupes des mamans de jeunes enfants. Au cœur de nos objectifs se trouve la conversation française, cette opportunité offerte bénévolement aux étrangères de pratiquer le français, selon leur niveau, toutes les semaines, avec une parfaite francophone.

Et parce que partager une activité est un moyen de réussir son adaptation, notre association propose une large palette d'activités, en français et en plusieurs langues, qui permettent à chacune de vivre des moments culturels, créatifs, sportifs, ludiques, etc. Visites guidées à Paris et alentours, littérature, clubs de lecture, culture chinoise, sorties au spectacle, cinéma, restaurant, marche, gymnastique respiratoire, golf, bridge, Mah Jong, cuisine, ateliers jardins, peinture, sorties photos, il y en a pour tous les goûts !

Renseignements www.accueilinternational.org
contact.aisg@gmail.com
Tél. : 06 04 40 19 08

Catherine Payot, Présidente

The Accueil International is an International Welcome Group for foreign women of all nationalities and French women returning from abroad. We aim to help newcomers settle down to life in France by providing opportunities for them to share their experiences, discover other cultures and make new friends. Our programme therefore offers regular meetings and activities in various languages (French, English, German, Spanish, Italian, Japanese, Portuguese, Dutch, Polish), with French conversation being one of our key activities.

Sarah Houiller, Vice-Présidente



L'Accueil des Villes de France (A.V.F.) de Saint-Germain-en-Laye fête cette année ses 40 ans

Qui sommes-nous ?

Au travers de ses permanences et de ses animations, l'A.V.F. de Saint-Germain-en-Laye représente un véritable service dans la ville et ses environs pour réussir mobilité et intégration.

L'A.V.F. de Saint-Germain-en-Laye donne une réponse humaine, conviviale et chaleureuse aux problèmes engendrés par la mobilité, facilite l'adaptation dans un nouveau cadre de vie par l'accueil, l'information, l'aide et l'écoute de chacun, l'implication et la disponibilité de ses bénévoles connaissant bien notre ville.

Les membres de son Conseil d'Administration aidés de ses chargés de mission et de ses nombreux bénévoles participent à son fonctionnement. La mobilisation de tous permet d'offrir toute l'année, hors vacances scolaires, des rencontres autour de cafés d'accueil, de déjeuners - partage, d'activités tant culturelles que sportives. Au final, tout concourt à favoriser les affinités et les amitiés.

Les A.V.F., un réseau national

Aujourd'hui, nous sommes 340 A.V.F. dans l'hexagone réunis en associations reconnues d'intérêt général, sans appartenance politique ou confessionnelle qui ont pour but d'offrir un service d'accueil et d'information à ceux qui changent de ville ou de pays et ont adopté en 2001 les mêmes statuts.

Cette organisation dispose d'un site internet national, organise des formations pour nos bénévoles, lie des partenariats avec des entreprises et des collectivités territoriales et tient un Congrès tous les trois ans.

Notre appartenance à l'Union des A.V.F. d'Ile de France offre l'opportunité d'évoluer par les échanges avec les autres A.V.F. locaux lors de l'Assemblée Générale, des commissions, des séminaires de formation ou des rencontres festives comme le rallye de mai dernier au Quartier Latin.

Nos activités

Nous proposons aux nouveaux arrivants de rencontrer les anciens adhérents lors de nos activités annuelles :

- Loisirs créatifs : cuisine partagée, peinture sur porcelaine, initiation montage photo vidéo
- Plein air et sports : nage avec palmes, marche, yoga, golf, vélo, aquagym
- Parlons livres : échange de lecture, prix des clubs de lecture
- Sports cérébraux : bridge, échecs, tarot, chant

En plus des rencontres conviviales (cafés, jeudis à thème, déjeuners à la fortune du pot, dîners en ville, œnologie), nous organisons de nombreuses sorties culturelles (visites Paris, théâtre, cinéma...).

Nous nous retrouvons nombreux lors du repas de Noël, de la galette des rois, de notre sortie annuelle et cette année pour notre dîner anniversaire des 40 ans qui remplacera l'habituel cocktail annuel.

Enfin novembre est traditionnellement le mois du nouvel arrivant avec des activités spécifiques pour eux : découverte de Saint-Germain, café chez un adhérent, dîner en ville...

Notre site www.avf-saintgermainenlaye.org détaille le calendrier et toutes les informations sur notre fonctionnement et nos activités.

N'hésitez pas, venez nous rencontrer lors de nos cafés d'accueil chaque jeudi (hors vacances scolaires) de 14h à 16h à la Maison des Associations et nous serons très heureux de vous accueillir car c'est notre raison d'être.



DES GREETERS A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE UNE NOUVELLE FORME D'ACCUEIL !

L'Office de Tourisme de Saint-Germain-en-Laye diversifie son offre touristique et propose une nouvelle forme d'accueil pour des visiteurs de passage, de cultures différentes.

Cette action de tourisme participatif repose sur l'engagement de onze habitants bénévoles « les Greeters », ambassadeurs amoureux de notre ville possédant un vrai sens de l'accueil et souhaitant faire partager les richesses de leur ville, de leur quartier.

Une balade de deux heures environ, gratuite et sur-mesure, est proposée. Un vrai moment de partage où le Greeter dévoile avec délice ses coups de cœur, ses bonnes adresses et ses petits secrets afin que le visiteur ait le sentiment de goûter une ambiance !

Les Greeters Saint-Germanois appartiennent au réseau international du Global Greeter Network. La ville de Saint-Germain-en-Laye est aujourd'hui la 21ème ville de France à s'engager dans ce mouvement qui s'inscrit dans une idée plus participative du tourisme et redonne un sens au mot accueil.

Envie d'une balade avec l'un des Greeters ? Inscrivez-vous sur le site www.saintgermainenlayegreeters.fr et faites savoir à vos amis de passage que les Greeters seront heureux de les guider pour une balade conviviale et souriante dans notre ville.



PROGRAMME DU TÉLÉTHON



La Maison des Associations, l'école Sup de V-EGC, les Marches de l'Espoir , Coup de Théâtre, la Bibliothèque Pour Tous, l'Association Générale des Familles, la piscine de Saint-Germain-en-Laye, l'Atelier des Arts scéniques, Art'n Cours, l'Accueil des Villes de France, AAW, Abrace, POEMES, l'AFSJ78, organisent de nombreuses manifestations, dont :

Le vendredi 6 décembre

- tournois de football et de tennis, stade Georges Lefèvre de 9h30 à 16h30
- vente de livres à la Bibliothèque pour Tous de 10h/12h30 et de 14h30/16h
- mini braderie à la Maison de la Famille de 10h à 12h
- représentation théâtrale, salle Jacques Tati, à 20h30

Le samedi 7 décembre

- triathlon à la piscine à 8h30
- animations aquatiques à la piscine toute la journée
- ateliers artistiques et ateliers pour les enfants sur la place du Marché-Neuf toute la journée
- démonstrations (HIP HOP, Tango, Kung Fu, Tai Ji Quan, Flash Mob...) sur la place du Marché-Neuf
- vente d'objets siglés Téléthon toute la journée
- stand de crêpes et de boissons chaudes pour vous réchauffer tout au long de la journée sur la place du Marché-Neuf

Le dimanche 8 décembre

- grande marche Paris/Saint-Germain-en-Laye – Départs du Stade français omnisport Géo André (Paris 16ème) à 8h30 ou du Parc de Marly à 13h et arrivée à la piscine olympique de Saint-Germain-en-Laye.

Autres actions

- vente de viennoiseries au lycée Léonard de Vinci
- 4ème Corrida organisée par les Foulées de Saint-Germain

Nous vous attendons nombreux pour venir soutenir notre action !



INFORMATIONS



21 novembre : Conférence en partenariat avec le CRIB à 19h salle Multimédia sur le thème « *La vie d'une association et ses obligations de la création à la dissolution* »

6, 7 et 8 décembre 2013 : Téléthon 2013 voir programme à l'intérieur

Du 24 décembre 2013 à 12h au 2 janvier 2014 à 14h
fermeture de Noël

8 avril 2014 : Assemblée Générale

février : la lettre du M.A.S. N° 32 aura comme thème « **Les femmes** »

Si vous êtes concernés par ce thème,
contactez-nous pour figurer dans le prochain numéro.

**Besoin d'un conseil juridique ou fiscal
pour votre association ?
Olivier Masson, avocat honoraire,
spécialiste du droit et de la fiscalité des associations
peut vous recevoir sur rendez-vous au 01 39 73 73 73**

DÉPART DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

La Compagnie de la Salamandre

Les coordonnées du M.A.S. sont à flasher ici :

